

## L'indice **INSEE** :

## Un indice pour les **RICHES**

**L**es produits et services de la vie quotidienne voient leur prix évoluer indépendamment les uns des autres. Ainsi, pendant que le prix du gaz augmente, celui du cinéma diminue. Si bien que nous subissons en tant que consommateurs une inflation, une augmentation des prix qui dépend de notre mode de consommation.

Et à son tour, notre mode de consommation dépend de notre niveau de revenus : les dépenses de santé évoluent différemment suivant qu'on a, ou non, les moyens d'avoir une mutuelle, etc.

Or, la plupart du temps, lorsqu'il s'agit de négocier les salaires dans les branches professionnelles, dans les entreprises, les employeurs prennent comme base incontournable un seul chiffre, celui de l'inflation INSEE, comme si l'augmentation des prix était subie de façon identique par tous les salariés.

Quelle est la différence entre l'inflation subie par les faibles revenus et par les hauts revenus ? Le chiffre qu'on nous oppose, celui de l'indice INSEE, correspond-il vraiment à l'inflation que subit l'écrasante majorité des salariés, ceux que représente la CGT ?

## Le phénomène de "double peine"

**U**n ménage à faible pouvoir d'achat paye certains biens, ou services, plus chers que le ménage à revenu plus élevé :

- Le coût unitaire est supérieur pour les petites quantités consommées,
- Les structures de prix, qui incluent une partie fixe élevée, pénalisent lourdement les petites quantités consommées : abonnements, forfaits, etc...,
- Le manque d'équipement (ex. voiture) est pénalisant,
- L'éloignement du logement (imposé par son prix) augmente les coûts de transport,
- L'exclusion ou la limitation du crédit classique amène à la surutilisation du crédit conso,
- Le reste à charge augmente pour les frais de santé du fait d'une moins bonne couverture complémentaire. D'où des défaut de soins.

La « double peine » est évaluée à 500 € par an et touche 3,5 millions de ménages.

L'indice INSEE, sensé mesurer l'inflation, fait polémique, et pas seulement sur le « avec tabac » ou « hors tabac ». Pourtant, le site Internet de l'INSEE fournit lui-même les outils pour démontrer que l'IPC, **l'indice des prix à la consommation, n'est pas la bonne référence pour mesurer l'inflation.**

Sur ce site en effet, on peut calculer un **indice des prix « personnalisé »**, en fonction de ses habitudes de consommation. L'indice personnalisé propose une vingtaine de postes différents (alimentation, transport, loyer, loisirs, santé, etc..) avec des pourcentages. Untel va dépenser plus en transport, ou moins en loisirs, qu'un autre. Et comme ces deux postes n'évoluent pas de façon identique, l'inflation subie par chacun est différente.

Dans cet outil, l'INSEE nous donne la valeur moyenne de chaque poste dans le budget des ménages. On peut les

voir dans le tableau ci-dessous : En moyenne, un ménage français consacre 16,4 % de son budget à l'alimentation, 5,9 % de son budget au loyer, 1,9 % pour l'eau, etc.. Dans la colonne suivante, chacun peut entrer à sa guise ses propres valeurs, réparties en fonction de ses habitudes de consommation.

Que se passe-t-il si l'on injecte dans cette colonne les chiffres qui correspondent aux habitudes des consommateurs en fonction de leur revenu ?

Cette opération est possible car l'INSEE nous donne par ailleurs **les habitudes de consommation des ménages en fonction du niveau de revenu disponible\*** de ceux-ci.

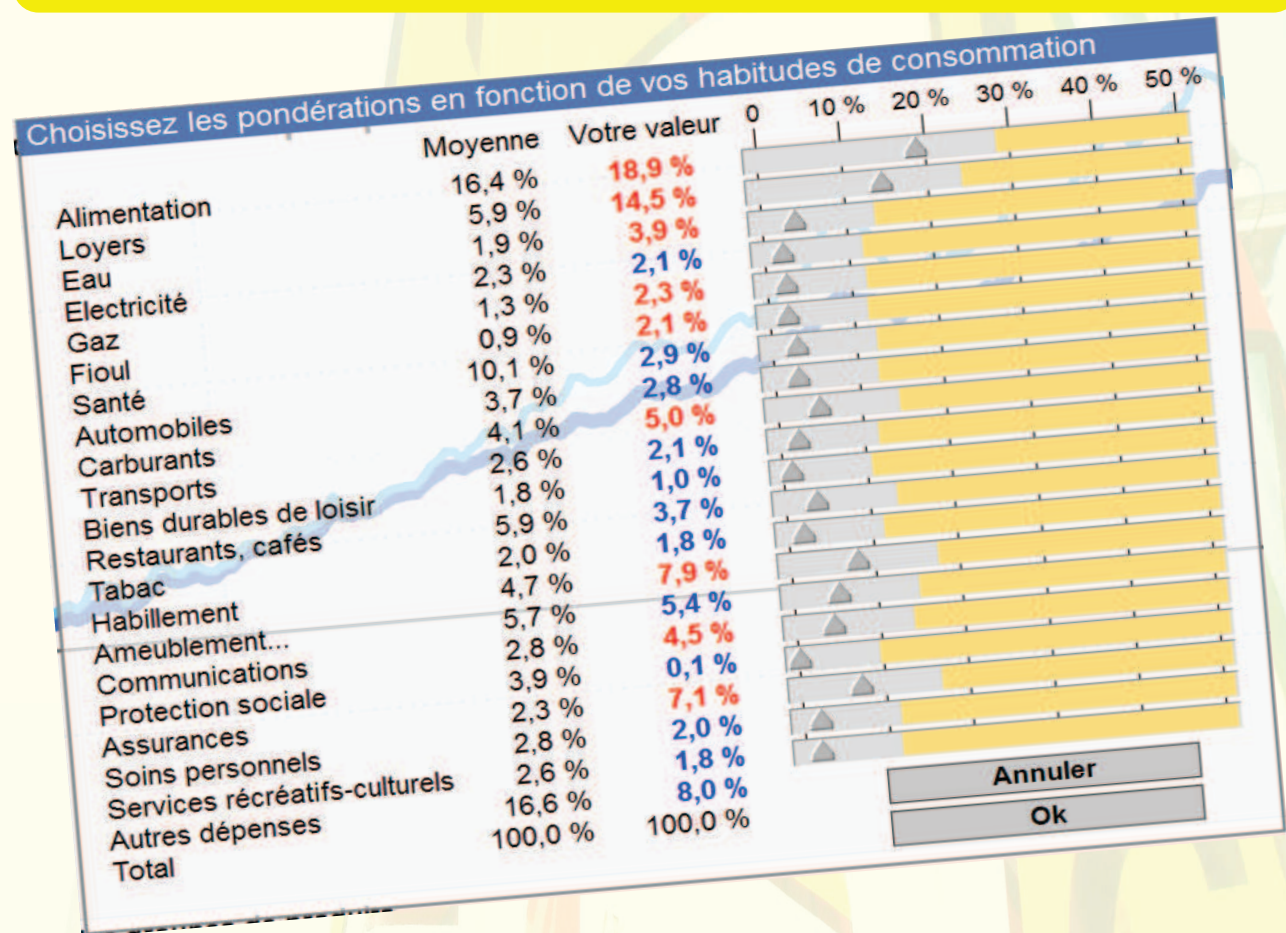
Le tableau ci-dessous indique les pourcentages donnés par l'INSEE lui-même pour les ménages les 10 % les plus modestes.

\*Le revenu disponible d'un ménage, selon la définition INSEE, comprend le salaire, les pensions alimentaires, les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage) et les revenus du patrimoine, tout ceci net d'impôts directs.

## INDICE DES PRIX PERSONNALISÉ

### Répartition des revenus les 10 % plus modestes

Source : INSEE / dépense annuelle moyenne par ménage selon le revenu par unité de consommation





**E**n cliquant Ok, l'outil INSEE nous donne ensuite une courbe d'inflation personnalisée.

Le résultat ci-dessous démontre que l'inflation subie par les ménages les 10 % les plus modestes (en bleu ciel) n'a qu'un lointain rapport avec la courbe de l'indice officiel (en bleu foncé).

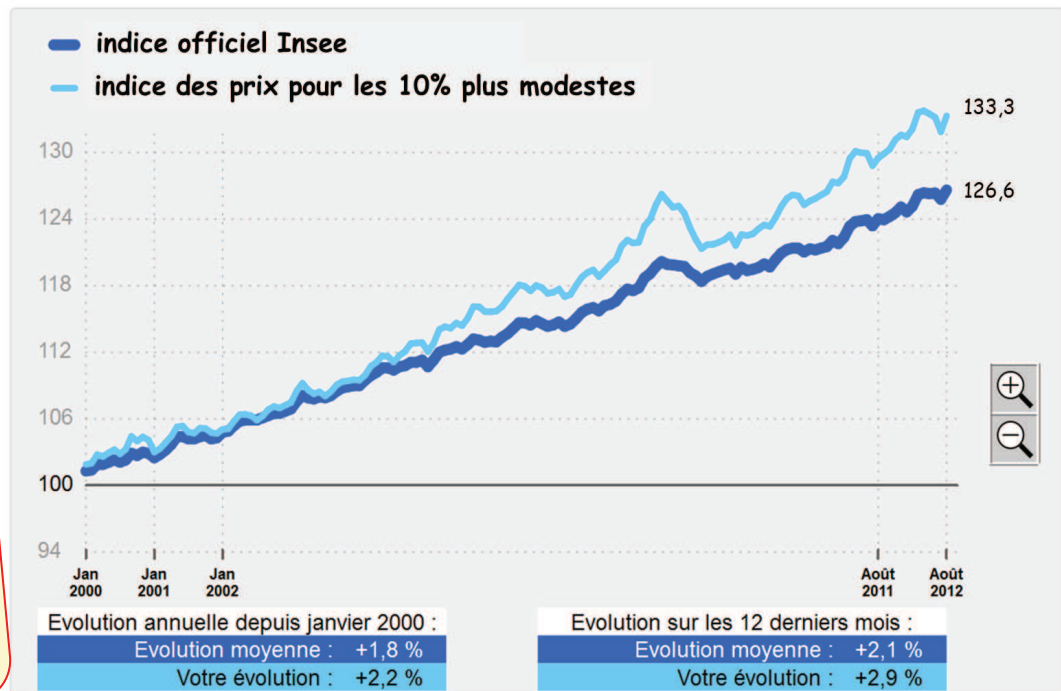
L'écart entre les deux inflations (133,3 contre 126,6) dépasse largement 5 %.



## Indice des prix à la consommation depuis 2000

base 100 = 1998

### Les 10% plus modestes



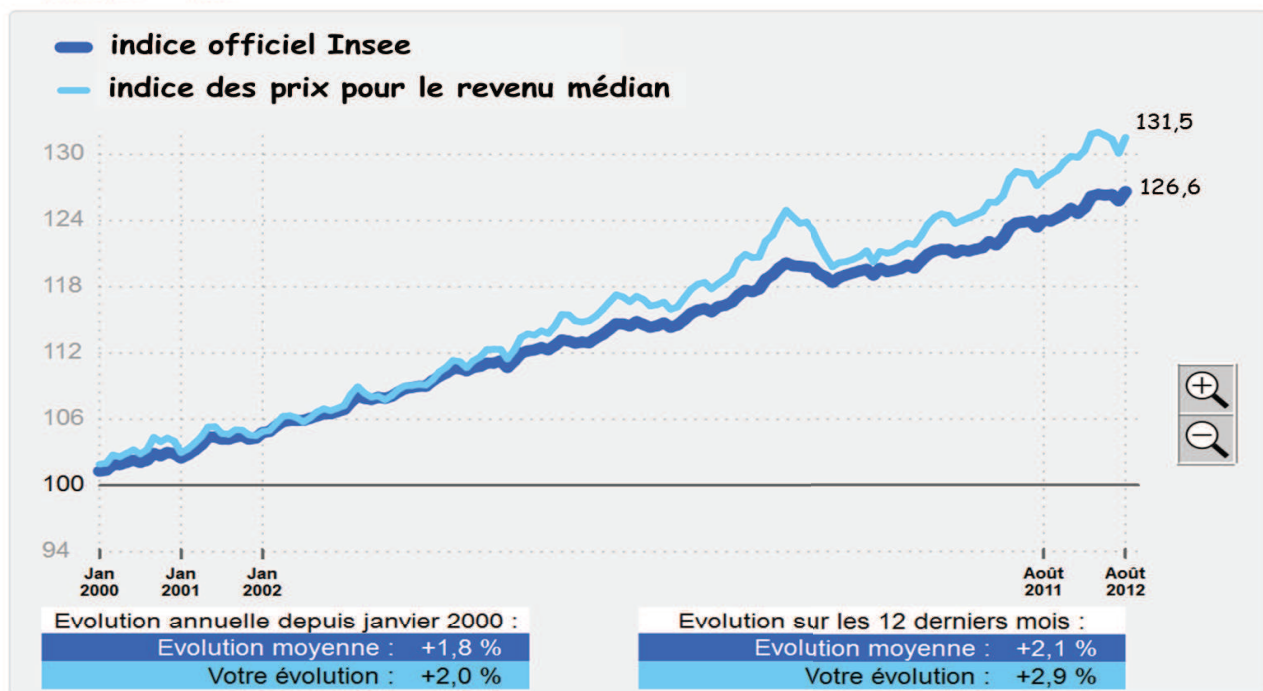
**E**tonnant ? Le revenu disponible des 10 % les plus modestes est de 1.018 euros mensuels (chiffres 2008). Faisons la même analyse avec le revenu disponible médian, égal à 2.498 euros mensuels. En mettant à jour les chiffres correspondant dans le tableau de la page précédente, on obtient les courbes suivantes :



## Indice des prix à la consommation depuis 2000

base 100 = 1998

### Revenu médian



**L**à encore, on constate un **écart incompréhensible** entre l'inflation officielle INSEE (bleu foncée) et l'inflation subie par les ménages médians, beaucoup plus élevée ! Une vérification s'impose : Quel est le résultat si l'on injecte dans l'outil INSEE les habitudes de consommation des ménages les 10 % les plus aisés, ceux dont le revenu disponible est de 7.030 euros mensuels ? Résultat page suivante.

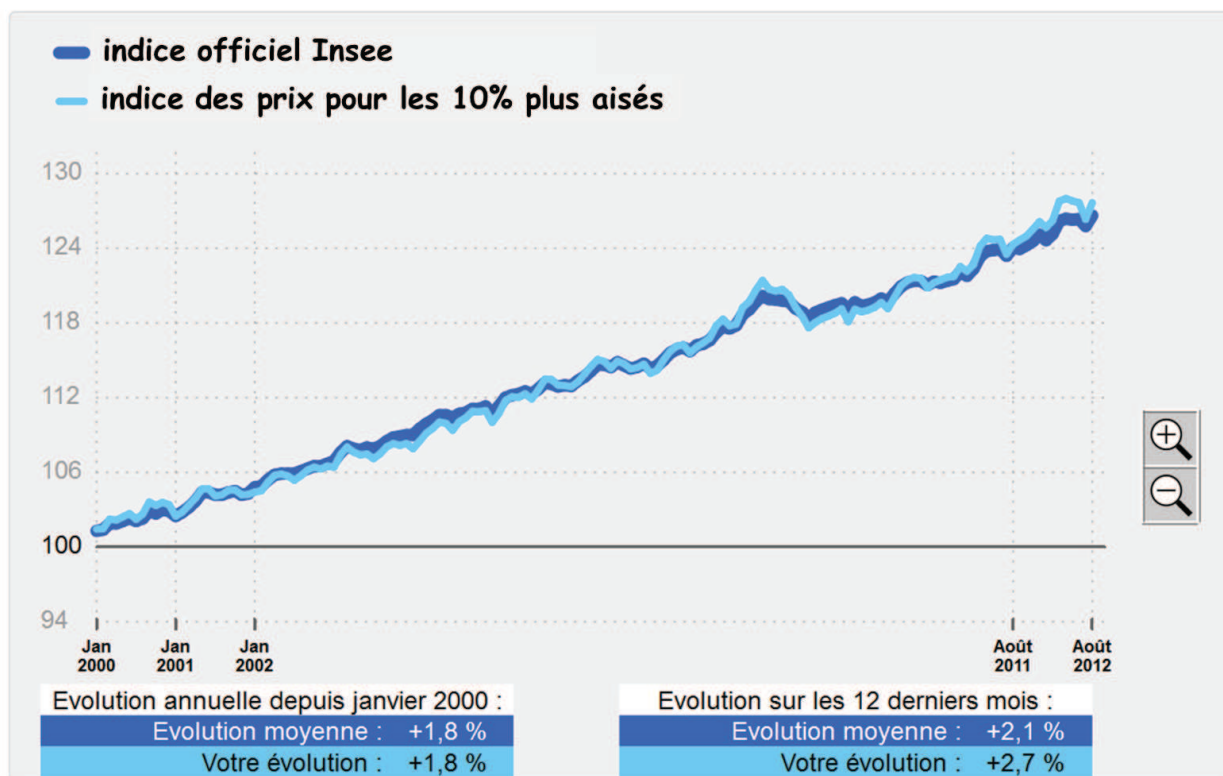
On constate que les courbes d'inflation sont quasiment confondues, avec même une inflation subie par les plus riches très légèrement inférieure à l'indice officiel.



## Indice des prix à la consommation depuis 2000

base 100 = 1998

## Les 10% plus aisés



MORALITÉ

# L'indice INSEE = Un indice pour les RICHES

**L'**indice INSEE sous-estime l'inflation subie par les revenus faibles et médians. En conséquence, l'indice INSEE n'est pas pertinent pour servir de base aux négociations salariales. Il **est trop faible**.

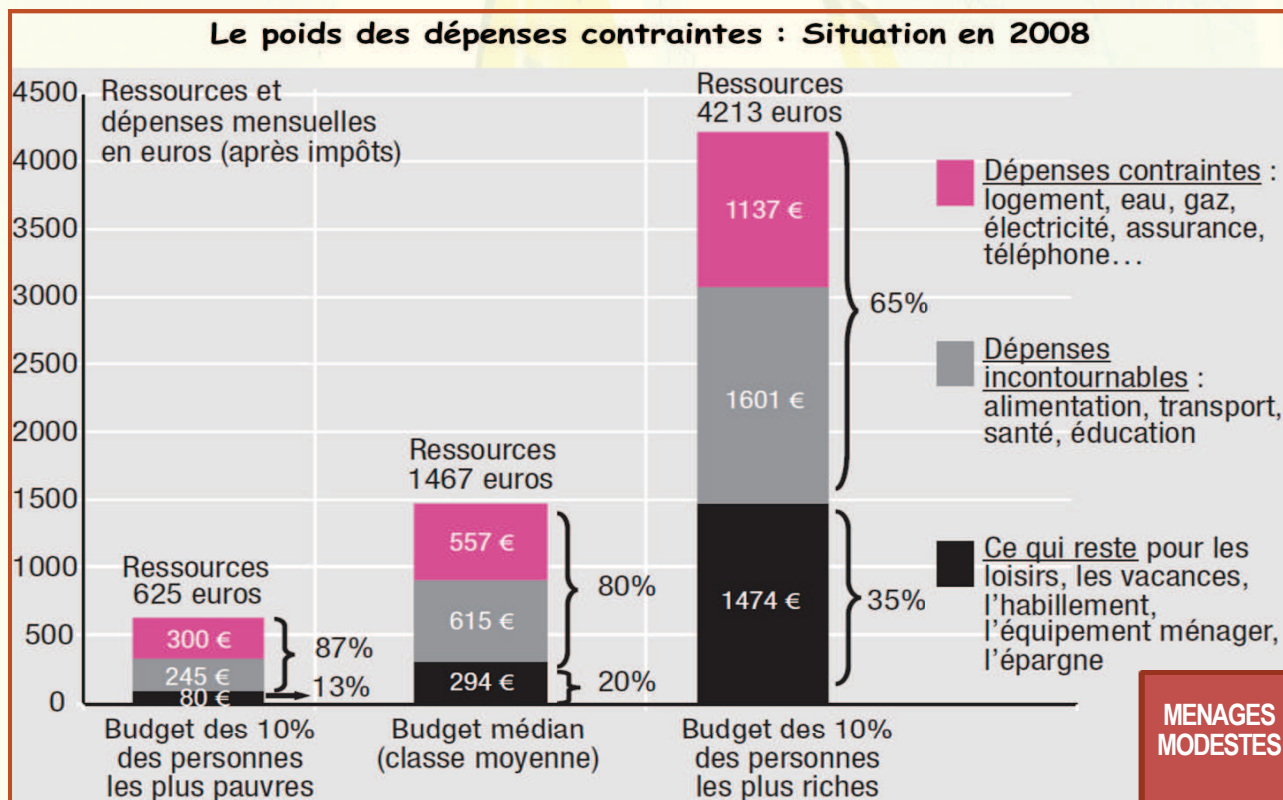
Il est grand temps que la **CGT se dote, de nouveau, d'un outil indépendant** pour mesurer véritablement l'évolution du pouvoir d'achat de l'ensemble des salariés de notre pays, et non, comme le fait l'INSEE, de celui des 10 % les plus riches !



# Le poids des dépenses contraintes

**L**es dépenses contraintes et incontournables pèsent lourdement sur le budget des classes moyennes. Les chiffres du tableau ci-dessous sont tirés du rapport fait à la ministre Lagarde par la commission « MESURE DU POUVOIR D'ACHAT DES MENAGES » en 2008.

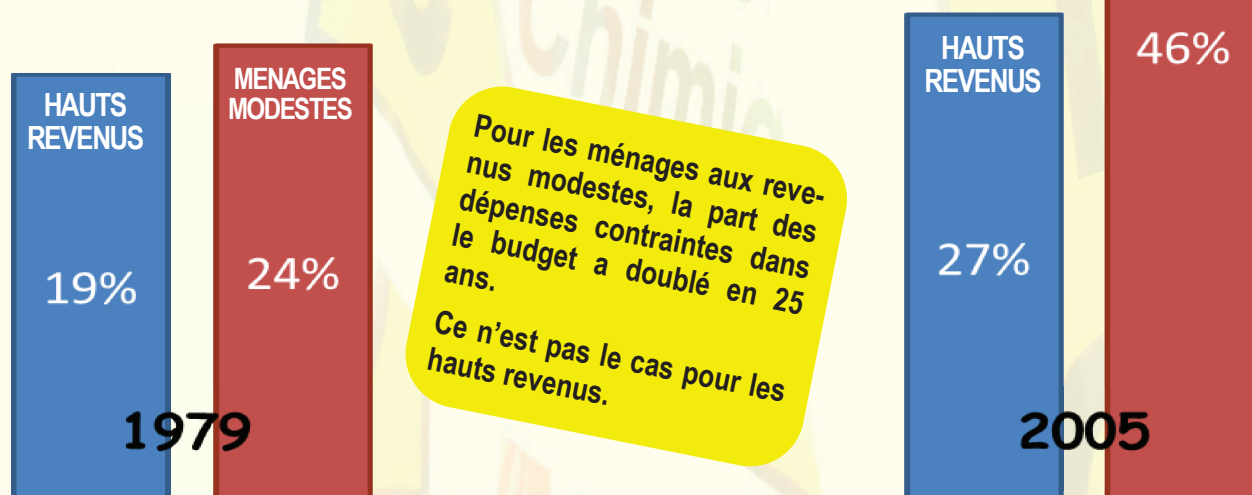
Pour mémoire, dans son livre « Le manifeste du parti communiste », écrit en 1848, Karl Marx destinait les classes moyennes à intégrer le prolétariat. C'est aujourd'hui chose faite.



**MENAGES MODESTES**

## Evolution des dépenses contraintes

**DANS LE BUDGET DES MENAGES**



# Evolution des dépenses contraintes

PAR RAPPORT AUX PRIX A LA CONSOMMATION

INDICE INSEE : + 17%

LOYERS HLM : + 29%

ENERGIE : + 33%

GAZOLE : + 38%

LOYERS DU PARC PRIVÉ : + 47%

ACHAT DE LOGEMENT ANCIEN : + 107%

Selon le Conseil National des politiques de lutte contre la pauvreté (CNLE), une commission qui dépend du cabinet du premier ministre, cette explosion des dépenses contraintes provient du poste « Logement + Energie

SMIC : + 24%

ET  
NOS SALAIRES ?

COEFFICIENT 250 : + 5,5 %

COEFFICIENT 130 : + 0,1 %



## Conclusion

- ↪ L'inflation impacte différemment les ménages.
- ↪ L'indice INSEE sous-estime l'inflation subie par les revenus faibles et médians.
- ↪ En conséquence l'indice INSEE n'est pas pertinent pour servir de base aux négociations salariales. Il est trop faible.
- ↪ Pour le salarié médian (1.675 euros nets), dépenses contraintes + incontournables = 80 %.
- ↪ Ces dépenses ont explosé depuis 25 ans, avec 2 postes principaux : logement et énergie.

### ↪ Dans le même temps :

- Le SMIC a évolué à peine plus que l'indice INSEE (sous-évalué). Un smicard a donc perdu du pouvoir d'achat.
- Les salaires dans les branches professionnelles ont été bloqués.
- Les baisses de salaire indirect (exonérations) ont été généralisées. Aujourd'hui, les exonérations concernent 63 % des salariés

**Il nous faut donc construire le rapport de forces pour imposer des augmentations massives de salaires et donc, une autre répartition des richesses.**